



Pack Eco-Manifestation

Fiches de conseils pratiques
pour une démarche
éco-responsable

octobre 2015



Crédit photo Lydia Bletterie

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région éco-responsable



Pack Eco-Manifestation

La Région Provence Alpes Côte d'Azur accompagne les organisateurs de manifestations dans leurs démarches écoresponsables. Dans ce cadre un éco-pack est mis gratuitement à disposition des organisateurs de petits évènements.

L'éco-pack est composé de :

- **10 fiches de conseils pratiques** pour faciliter la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable
- **matériel** facilitant la mise en place d'actions tel que le tri des déchets
- **supports de communication**

Les éco-packs sont prêtés sur l'ensemble du territoire par les Antennes de la Région, les Parcs naturels régionaux, l'ARPE, la Régie Culturelle et Les Têtes de l'Art. Vous retrouverez le contact du point de retrait le plus proche de chez vous à la fin de ce guide (fiche n°10).



En empruntant l'éco-pack, vous aurez à votre disposition le **matériel suivant** :

- 5 poubelles de tri
- 4 conteneurs à verre
- 8 seaux à bio-déchet
- 1 oriflamme (signalétique) covoiturage
- 1 oriflamme (signalétique) Personne à Mobilité Réduite
- 2 bâches (Qu'est qu'un évènement éco-responsable ? / Moi aussi, je m'engage)
- 1 kakemono (Qu'est-ce que l'éco-pack ?)
- 10 fiches de conseils pratiques présentées dans ce document



Bon à savoir...

Le matériel est adapté à des manifestations de **2 000 personnes maximum**.

Le matériel de l'éco-pack est transportable dans une voiture citadine à la condition de replier les sièges passagers. Le poids total de l'éco-pack est de 70 kg et le poids de l'élément le plus lourd à transporter est de 20 kg.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région éco-responsable



Sommaire des fiches éco-pack :

Fiche 1 Comment organiser une manifestation éco-responsable ?	1
Fiche 2 Mettre en place le tri des déchets	2
Fiche 3 Mettre en place des actions transports	4
Fiche 4 Vers des achats et une restauration responsable	6
Fiche 5 Mettre en place une éco-communication	9
Fiche 6 Rendre ma manifestation accessible à tous	10
Fiche 7 Sensibiliser mon public	11
Fiche 8 Organiser une manifestation de pleine nature respectueuse des milieux naturels	12
Fiche 9 Réduire les consommations d'eau et d'énergie	13
Fiche 10 Le matériel Eco-pack	14



Crédit photo : Lydia Bletterie



Crédit photo : Marie-Aimée Quadrio

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région éco-responsable



Fiche 1

Comment organiser une manifestation éco-responsable ?

Qu'est ce qu'un événement éco-responsable ?

C'est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et la sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement soutenable auprès des participants.

Pourquoi s'engager dans une démarche éco-responsable ?

1. Réduire les impacts sociétaux et environnementaux négatifs
2. Sensibiliser ses participants et partenaires
3. Structurer et valoriser les actions éco-responsables déjà mises en œuvre
4. Anticiper l'évolution des demandes et des attentes des partenaires et des financeurs



Outil ADERE

L'outil ADERE est un outil en ligne qui vous permet d'évaluer l'impact de votre événement et de recevoir des conseils adaptés : www.evenementresponsable.fr

Les questions à se poser avant de se lancer :

Une personne de l'équipe d'organisation est-elle en charge de la démarche de développement soutenable ?

Tous les bateaux doivent avoir un capitaine. Le principe est le même pour votre démarche éco-responsable. La première action consiste à identifier une personne, en interne, en charge de conduire et de coordonner la démarche.

A noter : tout au long de votre démarche n'oubliez pas de sensibiliser votre équipe et vos partenaires. Par exemple, lorsque que vous effectuez une commande, vous pouvez intégrer des critères de développement soutenable à votre cahier des charges.

Les principaux impacts environnementaux et sociétaux de votre manifestation sont-ils identifiés ?

Pour définir les particularités de vos impacts, essayez par exemple, de lister tous les points d'organisation induisant un impact sur l'environnement (ex. transport, énergie, déchet, biodiversité, matériaux, eau, ...) ou sur les personnes (ex. santé, sécurité, risque, accessibilité,...).

Les priorités de votre démarche éco-responsable sont-elles définies ?

Mettez l'énergie au bon endroit (ex. sur les déchets, le transport, la restauration), c'est-à-dire sur des enjeux pour lesquels vous pouvez obtenir facilement et à moindre coût des résultats pertinents (gains environnementaux et sociétaux). Une fois les enjeux prioritaires définis, fixez des objectifs à atteindre sur la base d'indicateurs facilement mesurables. Ces objectifs doivent être qualitatifs, afin d'en faciliter le suivi et l'évolution, et de pouvoir s'inscrire dans une démarche de progression d'une année sur l'autre, si la manifestation est annuelle, ou est amenée à se répéter à intervalle régulier. Si vous débutez dans la démarche, soyez modeste et fixez-vous des objectifs atteignables pour chaque enjeu prioritaire.

Un plan d'action visant à structurer la démarche éco-responsable est-il rédigé et suivi ?

Pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, listez précisément les actions que vous prévoyez de mettre en œuvre et assurez régulièrement le suivi (vous pouvez réaliser ce suivi grâce à un tableau de bord). Votre plan d'action doit être en cohérence avec vos moyens, vos priorités et votre niveau d'ambition.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche 2

Mettre en place le tri des déchets

Avant toute chose, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pensez « Réutilisable ».

Les modalités de gestion des déchets varient en fonction des événements et des lieux d'organisation. Toutefois, afin de faciliter la mise en place d'une collecte sélective efficace et adaptée au contexte de votre manifestation, vous avez à votre disposition dans l'éco-pack les équipements suivants :



Ex.

Compostage des biodéchets du Raid des Terres Noires (Digne les bains)

Une centaine de participants et 85 kg de déchets alimentaires et de vaisselle compostable triés puis compostés en 2013

Les principaux flux de déchets de l'évènement sont-ils identifiés ?

Les équipements de collecte proposés dans l'éco-pack vous permettent de trier les déchets recyclables (canette, papier, carton, bouteille plastique,...), les ordures ménagères, le verre et les déchets alimentaires. Pour utiliser au mieux les équipements à votre disposition, identifiez sur les différentes zones de votre manifestation, les types de déchets générés. Répartissez ensuite les équipements sur chaque espace en fonction des déchets.

À titre d'exemple, un espace restauration va produire des déchets recyclables, des déchets alimentaires, du verre et des ordures ménagères. Il faut donc anticiper et positionner les poubelles bi-flux, les conteneurs à verre et les seaux à biodéchets aux endroits les plus stratégiques : à proximité ou derrière la buvette, à côté des tables, devant l'entrée ou la sortie.

Une filière de traitement des déchets est-elle définie pour chaque flux ?

Pour chaque type de déchets, il est essentiel de définir comment vous allez les évacuer du site et dans quelle filière. Peut-être que le site est déjà équipé de bacs de tri ? Sinon, vous pouvez par exemple utiliser **les points d'apport volontaire** de la collectivité pour déposer le verre et les déchets recyclables. Vous pouvez également demander à la collectivité **une mise à disposition des bennes** et définir avec le service déchet une évacuation dans le cadre de la collecte réalisée sur le territoire.

Notez qu'en tant qu'organisateur d'évènement, vous êtes **responsables de la gestion des déchets** de votre évènement et devez donc prévoir leur collecte et évacuation. Les collectivités locales (agglomération, communauté de communes,...) sont en charge d'assurer la collecte et le traitement des déchets auprès des particuliers **seulement**. Il faudra donc peut-être négocier avec eux pour réaliser une collecte spécifique des déchets de votre manifestation...

Attention : si vous utilisez des bennes ou des containers de tri, pensez à prévoir une signalétique cohérente et similaire afin de réduire les erreurs de tri. Dans l'idéal, si les bennes ne possèdent pas de signalétique, évitez également qu'elles soient accessibles au public. Elles peuvent en priorité être utilisées par les équipes d'organisation pour stocker les déchets collectés via les poubelles de l'éco-pack.

Vos bénévoles sont-ils en charge de sensibiliser les participants au tri ?

La mise en place de poubelle de tri est une étape essentielle qui doit nécessairement être complétée par l'implication d'une équipe « verte » ou d'au moins un référent. Cette équipe a pour mission de sensibiliser les participants, de corriger les erreurs de tri (ex. bouteille plastique dans le sac à ordures ménagères) et d'évacuer les sacs vers les points d'apport volontaire ou vers les bennes de la collectivité.

Pensez à fournir aux bénévoles de l'équipe verte, des gants de protection (type gant de jardinage), afin d'éviter les risques lors de la manipulation des sacs poubelles. Pour impliquer les participants, pensez également à rappeler régulièrement les consignes de tri.

Si vous ne pouvez pas compter sur une équipe « verte », anticipez précisément votre organisation pour pouvoir vider régulièrement les poubelles pendant la manifestation. Pensez à bien utiliser des sacs poubelles transparents et si possible de couleurs différentes.

Les quantités de déchets sont-elles évaluées ?

En fonction de votre système d'évacuation des déchets, anticipez le meilleur moyen pour identifier les quantités de déchets produites. Le plus simple est de comptabiliser le nombre de sacs, de conteneurs, de seaux ou de bennes remplis pendant l'évènement. Dans l'idéal, il convient de bien identifier les quantités de déchets recyclables collectés, ces chiffres vous seront demandés dans la fiche d'évaluation de l'éco-pack.

Rappel des ratios de calcul :

Emballages = 50kg/m³

Verre = 300Kg/m³

Ordures ménagères = 200Kg/m³

POIDS TOTAL = [nombre sacs] x [volume sac] x [ratio]



Annuaire de la plateforme aér

Pour trouver des prestataires qui vous accompagneront dans la gestion de vos déchets
http://plateforme-aer.fr/annuaire_aer/

Zoom sur les biodéchets

Une grande partie des biodéchets (déchets alimentaires, déchets de jardin) qui représentent 1/3 de nos déchets est toujours mise en décharge ou incinérée. Il est pourtant possible de trier et de valoriser les biodéchets produits sur un évènement. Le plus difficile reste de trouver une filière de compostage pour les déchets récoltés. Pour cela vous pouvez soit chercher une plateforme de compostage collectif sur votre territoire (compostage de quartier/village, jardins partagé) soit proposer à un agriculteur ou un particulier ayant un compost sur son terrain de récupérer vos biodéchets. Si vous rencontrez des difficultés à trouver une solution au niveau local contactez l'association Compost'ère : www.compostere.fr – 04 92 34 33 54

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche 3

Mettre en place des actions transports

Le transport représente en moyenne 75% des émissions de gaz à effet de serre (responsables du changement climatique) d'un évènement.

Il s'agit donc d'un poste très important pour lequel les organisateurs doivent porter une attention particulière. En complément des modes de transports alternatifs (autres que la voiture) disponibles pour les participants, une « stratégie transport » réussie passe avant tout par une communication et une sensibilisation forte.

Votre site est-il facilement accessible en transport alternatif ?

Afin de réduire l'impact associé aux déplacements, choisissez le lieu de votre site de façon à ce qu'il soit accessible par les transports en commun, à vélo ou à pied. Vous pouvez par exemple organiser une animation à la gare pour intégrer le déplacement des visiteurs dans le programme de votre évènement. Pour les sportifs, le départ d'une course peut s'envisager au terminus des bus. Pensez également à adapter les horaires de l'évènement aux horaires des transports en commun.

Si vous organisez une manifestation importante, vous pouvez également initier un partenariat avec l'Autorité Organisatrice des Transports sur votre territoire (collectivités locales, conseils généraux, Région PACA). Rapprochez-vous alors des services transport. Anticipez également les risques de saturation des sites et prévoyez des parkings-relais pour éviter les bouchons.

Les participants sont-ils informés et incités à utiliser les transports alternatifs ?

Un dispositif de transport alternatif efficace est un dispositif largement diffusé. Les participants doivent pouvoir trouver rapidement et facilement l'information pour accéder à votre évènement. Dans la mesure du possible, essayez de montrer les avantages des transports alternatifs et valoriser les bons comportements.

Vous pouvez par exemple :

- Diffuser les informations relatives aux transports sur votre site internet, vos flyers, vos affiches, etc.
- Préciser les temps de parcours et les coûts des transports alternatifs.
- Lister les modes de déplacements du moins impactant au plus impactant
- Mettre à disposition une plateforme internet de covoiturage



Sites de covoiturage à l'échelle départementale :

04 : www.covoiturage04.fr
 84 : www.covoiturageavignonvaucluse.fr
 83 : www.covoiturage-securite-sociale83.fr
 06 : www.covoiturage-cg06.fr
 05 : www.05covoiturage.fr
 13 : covoiturage.autoclubaix.com

Paca mobilité

Pour connaître les solutions de transport disponible sur votre territoire rdv sur : www.pacamobilite.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'aménagement du site permet-il de favoriser la mobilité douce ?

Vous avez à votre disposition dans l'éco-pack, un oriflamme dédié au covoiturage. Cet outil vous permet de réserver des places aux usagés ayant covoituré (minimum 3 personnes par voiture) pour rejoindre votre évènement. Pensez à réserver ces

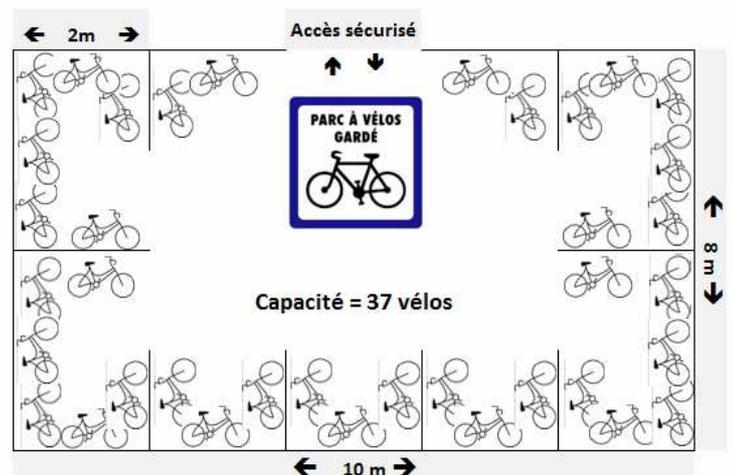
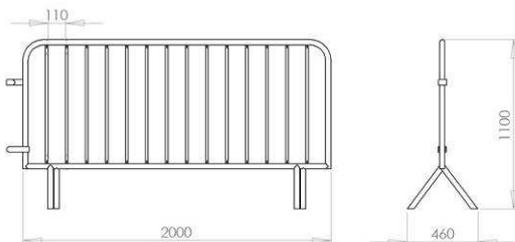
places au plus près du site afin de valoriser les comportements éco-responsables. Prévoyez également un espace pour les personnes en situation de handicap en utilisant l'oriflamme Personne à Mobilité Réduite.

Comment construire un parking vélo avec des barrières Vauban ?

Vous pouvez aussi aménager un parking à vélo à proximité de la manifestation. Un « bon » parking à vélo est facilement accessible, clairement délimité, et permet de cadenasser son vélo sans difficulté. Vous pouvez construire rapidement (et gratuitement) un parking avec des barrières Vauban (cf. schéma). Dans l'idéal ce parking peut être surveillé. En complément du parking vélo, n'oubliez pas de baliser les pistes cyclables et les accès piétons. Si vous mettez à disposition de votre public un parking vélo pensez à le préciser sur vos documents de communication.

Matériel nécessaire pour un parking vélo de 40 places (80 m²)

- 25 barrières Vauban (l = 200 cm)
- 1 signalétique dédiée
- 1 pince monseigneur pour sectionner les antivols des vélos oubliés





Fiche 4

Vers des achats et une restauration responsables

Qu'est ce qu'un achat éco-responsable ?

Organiser un événement c'est acheter un grand nombre de produits et services qui concernent l'ensemble des activités de la structure, que ce soit les fournitures, le mobilier, la restauration, le matériel technique, les produits d'entretien, ou encore les actions de communication.

Les achats responsables sont des achats de produits ou de services plus respectueux de l'environnement, fabriqués dans des conditions respectueuses d'un point de vue social, et favorisant une économie responsable.

Avant chaque achat il est donc utile de se poser les questions suivantes :

- les produits que je souhaite acheter existent-ils en version « durable » (ex. vaisselle jetable versus vaisselle réutilisable) ?
- plutôt que de les acheter, est-ce que je peux louer ces produits ?
- dans quelles conditions sociales sont-ils fabriqués (privilégier par exemple les entreprises d'insertion par l'emploi comme les ESAT) ?
- d'où proviennent ces produits (privilégier les produits et savoirs faire locaux) ?
- quels sont les principaux impacts environnementaux induits par cet achat (déchets, transport, prélèvement de matières premières, consommation d'énergie...) ?
- existe-t-il des labels de référence dans la catégorie de produits que je cherche (ex. label Imprim'vert pour les impressions, FSC et PEFC pour le papier, Agriculture Biologique pour l'alimentation...) ?

Focus sur la restauration : un poste de dépense important pour les organisateurs

La restauration rassemble l'ensemble des enjeux d'un développement soutenable : biodiversité, énergie, développement local, etc. Que vous preniez en charge la restauration des participants ou que vous travailliez en collaboration avec un prestataire, il existe de nombreux leviers d'action pour réduire l'impact de ce poste. Vous trouverez ci-après une liste d'exemples pour intégrer des critères de développement soutenable dans vos choix de restauration.

Les aliments : penser global acheter local

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 35 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), dont 20 dans la viticulture. 40 % des exploitations ont au moins un signe de qualité (AOC, AB, Label rouge, IGP...). Vous avez besoin de produits locaux, frais, de saison ? Vous pouvez vous rendre dans un point de vente collectif ou identifiez les producteurs à proximité de votre événement en consultant les sites :

Plateforme produits transformés en Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.offre-alimentaire-paca.fr

Vente directe à la ferme : www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca

Vente de produits locaux labélisés AB :

www.mangerbiopaca.fr/

www.bio-provence.org/spip.php?rubrique14



Chambre d'agriculture

Si vous éprouvez des difficultés à trouver des produits agricoles locaux, contactez la chambre d'agriculture de votre département, elle vous orientera vers les producteurs ou vers une structure commerciale de produits locaux.

<http://www.chambre-agriculturepaca.fr> - 04 42 17 15 00

Vers une agriculture biologique

Pensez également à privilégier les produits issus de l'agriculture biologique. Vous pouvez exiger de votre prestataire qu'il propose au moins un ingrédient par plat issu de l'agriculture biologique et détenteur du label « agriculture biologique » ou équivalent (ex. Nature et Progrès, Demeter, Biocoherence). Pour identifier les producteurs en Région PACA : <http://www.bio-provence.org/>



Vous proposez des produits de la mer ?

Évitez les repas à base d'espèces de poissons à la limite de l'extinction (ex. cabillaud, thon rouge...) et privilégiez les espèces non menacées (ex. sardine, maquereau,...) ou les espèces issues de filières d'élevages moins intensives (ex. saumon d'élevage bio ou Label Rouge). Dans la mesure du possible, les poissons proposés devront être labélisés pêche durable MSC «Marine Stewardship Council». Une information concernant les espèces menacées et les espèces à privilégier est proposée par le WWF et téléchargeable : www.acteurdurable.org/wpcontent/uploads/2009/06/guide_poisson.pdf



Vous proposez de la viande ?

Privilégiez les viandes françaises et détentrices de la signature « Viande Française » (bovine, ovine, porcine, ...). Privilégiez également les viandes blanches plutôt que les viandes rouges induisant un impact environnemental plus important. Encore mieux, réduisez le nombre de plats proposant de la viande et proposez une alternative végétarienne.



Zoom sur le commerce équitable

Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Une large gamme de produits est commercialisée dans ce circuit, pour les reconnaître vous pouvez vous fier par exemple aux logos. A défaut de trouver des produits locaux comme le café pensez maintenant équitable !

Vaisselle : du jetable au réutilisable

Dans la mesure du possible, privilégiez l'utilisation d'ustensiles, de vaisselles, de gobelets réutilisables (en verre, porcelaine, grès,...) ou en plastique consigné. Lorsque l'utilisation de nappage et serviette est nécessaire, pensez à proposer des nappes et serviettes lavables et réutilisables. Si vous utilisez des ustensiles

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

compostables (ex. assiettes en pulpe de canne à sucre ou en amidon de maïs appelé aussi PLA = polyacide lactique), pensez à en informer les participants pour pouvoir collecter ces ustensiles dans le flux biodéchets et à trouver une filière de compostage (voir zoom biodéchets).

Zoom sur les gobelets consignés

Le fonctionnement des gobelets consignés est simple : le visiteur donne une caution (en général 1€) pour utiliser le gobelet la journée, la caution lui sera rendue à son départ en échange de son gobelet. D'un point de vue pratique il est préférable de séparer le point de récupération des gobelets consignés du bar afin de faciliter la gestion et limiter l'attente.

De la même façon il est judicieux de prévoir vers la fin de l'évènement un renfort pour l'équipe « gobelets » car tous les participants risquent de venir en même temps récupérer leur consigne. Il faut donc prévoir une réserve de pièces de 1€ afin de pouvoir rendre les consignes.

Si le gobelet est conservé par le participant alors l'association organisatrice pourra utiliser la caution pour renouveler son stock de gobelets. Un bon nombre de structures comme les collectivités, les syndicats de déchets et certaines associations, proposent un prêt de gobelets aux organisateurs d'évènements. Vous pouvez également faire le choix d'investir dans votre propre matériel mais dans ce cas préférez réaliser des gobelets « vierges » de support de communication car s'ils sont trop « attractifs » les participants auront tendance à les garder en souvenir. Ce n'est pas un problème d'un point de vue économique (vous récupérez la consigne) mais cela va à l'encontre de l'objectif de réduction des déchets.

Bouteilles versus eau du robinet :

L'utilisation de bouteilles plastiques lors des courses pédestres est une source de pollution et de déchets importante et représente un coût non négligeable pour les organisateurs. Pour une course de 250 coureurs le budget « eau en bouteille » représente une centaine d'euros.

Vous pouvez privilégier **l'eau du robinet**. En effet, en France, l'eau est de bonne qualité et régulièrement contrôlée. Ainsi, à l'instar des organisateurs du marathon du Luberon (3500 participants) il est possible de faire disparaître les milliers de bouteilles plastiques et choisir des contenants écologiques avec des gobelets réutilisables **ou des verres biodégradables**. Le surcoût de cet achat est compensé par les économies réalisées en n'achetant pas de bouteilles plastiques. Assurez-vous de trouver une filière pour composter vos verres biodégradables avant de les acheter.

Economies d'eau = économies d'€

Ex.

Pour une course pédestre de 250 personnes, il faut compter 250 bouteilles d'un litre et demi pour un coût de 137€. Un verre biodégradable coûte environ 0,056 €. Donc pour l'achat de 1000 verres il faut compter 56€ le gain est de 81€.

Hébergement responsable : quelles solutions ?

Si votre évènement attire des touristes ou si vos bénévoles viennent de loin vous pouvez faire la promotion des solutions d'hébergement responsable. Le site www.ecotourismepaca.fr recense dans la rubrique « voyager autrement » différents types d'hébergements « responsables » reconnus pour leur démarche en faveur du respect de l'environnement.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche 5

Mettre en place une éco-communication

Les clés pour mettre en place une éco-communication

Les éditions (catalogue, affiches, prospectus,...) peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement, que ce soit en termes de consommation de ressources naturelles (énergie, papier...), d'utilisation de produits dangereux (solvants) ou encore de production de déchets. Afin de réduire l'impact de ce poste, découvrez quelques actions faciles à mettre en œuvre.

Le site Eco-communication de l'Ademe



www.eco-communication.ademe.fr

Vous retrouverez sur ce site un grand nombre de conseil pour éco-responsabiliser votre communication. Vous pourrez notamment y télécharger le Vademecum de l'éco-communication de l'ADEME PACA (rubrique éco-événements/boîte à outils).

Ex.

Trail du Rousset

Les organisateurs ont décidé de ne plus imprimer de flyers pour leur course et de réaliser toutes les inscriptions en ligne. Résultat : toujours autant de participants au trail tout en réduisant les frais !

Pour vos impressions, respectez à minima les critères suivants :

- **Privilégiez la communication électronique** : plus de 80% des foyers français sont connectés à internet. Le développement des réseaux sociaux permet de réduire voire de se passer de la communication papier. Toutefois prenez soin de **limiter le poids de vos messages** (limiter la taille des pièces jointes, éviter les images en signature de mail, etc) car leur envoi est gourmand en électricité (l'envoi de mails nécessite l'utilisation d'énormes serveurs à l'échelle mondiale).
- **Limitez les aplats de couleur** lors de la création de vos supports de communication. Il est par exemple préférable d'imprimer un texte noir sur un fond blanc que l'inverse.
- **Privilégiez l'utilisation de papier recyclé, certifié FSC® ou PEFC® ou éco-labellisé** : ex. NF Environnement, Cygne Blanc, Ange Bleu, Eco-label Européen.
- **Privilégiez un imprimeur détenteur du label Imprim'vert**
- **Demandez des impressions avec des encres végétales ou aqueuses.**
- **Imprimez vos éditions chez un prestataire à proximité de votre évènement.**
- **Utilisez des matériaux répondant à des critères environnementaux pour fabriquer la signalétique.** Évitez autant que faire ce peut le recours à des bâches PVC. Vous pouvez privilégier des matériaux possédant une démarche d'éco-conception comme le Jet-tex®, Tricotex®, Evolon®, Capotoile®, etc. Pour la signalétique rigide, pensez aux matériaux de type Trespa®, LyxEco®, etc.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche 6

Rendre manifestation accessible à tous

Accessibilité aux personnes handicapées

Afin que toutes et tous puissent profiter de votre évènement il est important de réfléchir, en amont, aux questions liées à l'accessibilité pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental).

Voici une liste non exhaustive des points à vérifier, et d'actions à mettre en place :

- **impliquez des personnes en situation de handicap dans l'organisation de votre évènement.** Notamment en mobilisant des bénévoles via les associations spécialisées du territoire. Ces personnes ressources vous permettront d'avoir un regard global sur l'accessibilité de votre évènement.
- **prévoyez des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.** A noter : vous trouverez dans le matériel de l'Eco-pack un oriflamme pour signaler l'espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.
- **vérifiez qu'une personne à mobilité réduite puisse circuler sans encombre** sur l'ensemble de l'évènement (toilettes, restauration, gradins...). Pensez notamment à vérifier la présence de rampe et ressaut pour faciliter l'accès des personnes en fauteuil.
- **prévoyez des bénévoles pour accueillir voire accompagner les personnes en situation de handicap** sur votre évènement
- **précisez sur vos documents de communication quels types de services/aménagements** (ex. ascenseur, rampe, parking dédié, toilettes, aire de repos avec sièges, informations sonores, carton de loto en braille...) **pourront trouver les personnes en situation de handicap** sur votre évènement. Cela leur permettra de préparer leur venue, d'anticiper d'éventuelles difficultés d'accès.

Accessibilité sociale

Au-delà des personnes handicapées, **d'autres populations peuvent être privées d'accès à certains évènements** du fait de leur coût, parce qu'ils se déroulent à des horaires non adaptés... Cela peut être le cas des personnes âgées ou de personnes en situation de précarité (chômeurs, étudiants...).

Pour permettre à un plus grand nombre de participer à votre évènement vous pouvez :

- opter pour une **grille tarifaire adaptée** pour les personnes ayant de plus faibles revenus : étudiants, chômeurs, retraités, bénéficiaires des minimas sociaux ...,
- mettre en place un **service de garderie** sur votre évènement afin que les parents puissent en profiter pleinement,
- **intégrer dans l'équipe d'organisation des personnes en difficulté sociale ou isolées.**

Fiche 7

Sensibiliser mon public

Organiser un évènement éco-responsable revient à mettre en place des actions concrètes afin de diminuer les impacts environnementaux et sociaux. **Pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour sensibiliser le public sur les raisons qui vous ont amenés à vous engager dans cette démarche et ainsi valoriser vos actions ?** Cette communication sera également la garantie du succès des actions sur lesquelles vous avez besoin de la participation du public : tri des déchets, toilettes sèches...

Quelques pistes pour valoriser votre démarche auprès du grand public :

- **installez à l'accueil un panneau qui présente votre démarche** et récapitule les actions sur lesquelles vous vous engagez
- **expliquez vos actions spécifiques sur des panneaux.** Par exemple : explication du choix de gobelets réutilisables à la buvette, consignes de tri près des poubelles, provenance des produits près des stands de restauration...
- **donnez de la visibilité à des acteurs locaux** partageant vos valeurs (association, acteurs de l'économie sociale et solidaire...) à travers la mise à disposition de stands, de temps de parole, la distribution de documents de communication...

Sensibiliser le public aux enjeux d'un développement soutenable

Pour aller plus loin vous pouvez faire intervenir une association afin de sensibiliser votre public sur une thématique spécifique : ex. respect de l'environnement, handicap, sécurité routière, santé...



Crédit photo GESPER



Graine PACA

Pour trouver une association d'éducation à l'environnement proche de chez vous, vous pouvez contacter le réseau GRAINE PACA
www.grainepaca.org
gpaca@grainepaca.org
 09 72 13 37 85

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche 8

Organiser une manifestation de pleine nature respectueuse des milieux naturels

Les manifestations (sportives ou autre) de pleine nature répondent à une demande croissante « d’envie de nature » de la part d’une population concentrée à 70% dans les villes. Cependant les manifestations organisées en site naturel peuvent perturber les éco-systèmes. Il convient donc de respecter certaines règles afin de préserver notre patrimoine naturel :

- 1 Contactez les propriétaires des sites traversés lors de la manifestation.
- 2 Evitez les zones de protection des milieux naturels fragiles et prenez connaissance des réglementations avec le gestionnaire du site (collectivité, parc naturel régional, privé...) ou les autorités (DREAL).
- 3 Mettez en place une concertation concernant le choix du parcours et de la période. En effet, il est par exemple préférable de ne pas organiser de manifestation pendant les périodes de nidification. Cette concertation se veut la plus large possible avec les « utilisateurs » de l’espace naturel (chasseurs, vététistes, cavaliers, randonneurs, personnes de l’Office National des forêts...).
- 4 Privilégiez des parcours préservant la biodiversité (privilégier les sentiers plutôt que de couper à travers bois, éviter les lieux de reproduction des animaux).
- 5 Utilisez un balisage adapté : soit réutilisable (piquets en bois pour les affiches ou les balises, rubalise fixées sur des pince à linge...) ou écologique (chaux, plâtre, rubalise biodégradable...). Cela n’empêche surtout pas de l’enlever après la course mais c’est une garantie supplémentaire pour les institutions ou les propriétaires privés qui donnent l’autorisation d’accès au parcours que le site sera préservé.
- 6 Mettez en place des écozones signalées permettant aux compétiteurs, notamment pour les courses pédestres, de jeter leurs déchets.
- 7 Pénalisez ou disqualifiez les participants ne respectant pas les consignes de préservation de l’environnement (inscription d’un article spécifique au respect de l’environnement dans le règlement de l’épreuve / disqualification, pénalisation). La Fédération Française de Triathlon sanctionne les compétiteurs ne respectant pas les écozones (lieu clairement délimité pour le dépôt de déchets par les compétiteurs). Pensez à rappeler ces règles en début d’épreuve.
- 8 Effectuez une remise en état du site au plus tôt après la manifestation.

Ex

Course « Cap Nature » (13)

Les organisateurs de la course ont nettoyé le parcours en colline avant leur manifestation. Ils ont ainsi récolté 26m3, soit 260 sacs poubelle de 100 litres de déchets et montré à la commune et à leurs financeurs leur engagement à la préservation de la nature.

Fiche 9

Réduire les consommations d'eau et d'énergie

Eau

Les toilettes chimiques couramment utilisées sur les événements sont gourmandes en eau, demandent d'utiliser des produits polluants à forte concentration bactéricide et nécessitent d'être souvent vidées. Une alternative : les toilettes sèches.

Toilettes sèches : pour limiter votre consommation d'eau et augmenter le confort de votre public vous pouvez remplacer l'utilisation des toilettes chimiques au profit des toilettes sèches. Il est conseillé de faire appel à un prestataire qui se chargera également de l'entretien des toilettes et de la sensibilisation des usagers au cours de l'évènement. Dans tous les cas il est indispensable de s'assurer que les effluents partent vers une filière de compostage appropriée.

Toilettes classiques : ce peut-être l'occasion de vérifier si celles-ci ont des fuites (détartrage éventuel à assurer ; changement de joint chasse/fosse) ou de les améliorer en sensibilisant la structure d'accueil (passage à des chasses double flux). Vous pouvez également mettre une brique ou des bouteilles remplies d'eau dans le réservoir de la chasse d'eau pour en réduire le volume de 1 à plusieurs litres.

Les robinets : votre évènement peut être l'occasion d'améliorer les robinets en installant des mousseurs performants sans entretien (même confort d'usage pour une consommation divisée par deux). Pour les sites aménagés sur des espaces naturels, vous pouvez organiser un système de lavage de la vaisselle en bassines successives (voir photo ci-contre Festival de Jazz de Porquerolles – Espace bénévoles). Dans ce cas-là, reversez si possible les eaux usées dans un réseau d'eaux usées et, dans tous les cas, utilisez un produit vaisselle biodégradable.



Energie

Afin de limiter votre consommation d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre, plusieurs actions sont possibles :

- pour l'éclairage, utilisez des lampes basses consommation ou des LED.
- pour un évènement de plusieurs jours et éloigné du réseau électrique, demandez à être raccordé au réseau électrique (type « forain » ou « de chantier », jusqu'à 250 kVA), vous éviterez ainsi l'utilisation et le coût d'un groupe électrogène.
- arrêtez le groupe électrogène quand il n'est pas utilisé.
- préférez un groupe électrogène équipé d'un convertisseur et d'un pot catalytique ou encore mieux un groupe électrogène solaire.
- pensez à éteindre les appareils plutôt que de les laisser en veille.
- privilégiez les circuits locaux pour votre matériel, votre restauration (cela limite les transports).

Ex.

Festival Marsatac

Depuis l'édition 2010, 50% des éclairages des différentes scènes sont assurés par des diodes électroluminescentes (LED) et 40% par des lampes à décharge, permettant une réduction des consommations électriques jusqu'au deux tiers pour la plus petite scène du festival. 1 scène = 100 ampères

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche 10

Le matériel Eco-pack

Le prêt du matériel Eco-Pack est gratuit. Vous trouverez dans les pages suivantes la liste et la carte des points de retrait.

Afin d'utiliser le matériel dans les meilleures conditions, 7 points clés sont à retenir :

1. Les équipements de collecte devront être installés aux endroits stratégiques (proximité des buvettes, des entrées, des lieux de passage,...).
2. Les sacs-poubelle **ne sont pas fournis** avec le pack et doivent être prévus par l'organisateur. Les sacs-poubelle devront impérativement être de couleurs différentes ou transparents.
3. L'organisateur devra assurer la gestion des déchets sur site (évacuation, changement de sacs,...). Une équipe dédiée devrait, dans l'idéal, être prévue sur ce poste.
4. En cas de vent, l'organisateur devra fixer les équipements afin d'éviter toute détérioration.
5. Le matériel de l'éco-pack devra être rendu **PROPRE** et en parfait état de fonctionner. L'organisateur devra porter une attention particulière au nettoyage des poubelles et des conteneurs (verre, compost, cendrier,...).
6. Afin de connaître l'impact de l'éco-pack sur l'environnement, il est demandé à l'organisateur de recueillir des indicateurs (ex : nombre de personnes ayant utilisé le parking vélo)
7. Merci de nous aider à faire évoluer l'éco-pack ! Suite à l'utilisation du matériel, l'organisateur devra remplir la fiche d'évaluation du dispositif à l'adresse : <http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/eco-pack.html> (en bas de la page)

Les indicateurs de suivi :

Dans le cadre de l'évaluation de l'éco-pack, vous serez invité à remplir, à la fin de la manifestation, un questionnaire avec les indicateurs suivants :

- nombre de sacs de déchets recyclables
- nombre de sacs d'ordures ménagères
- nombre de bennes à verre remplies
- nombre de seaux à bio-déchet remplis
- nombre de participants ayant utilisé les transports en commun ou covoituré
- nombre de participants ayant utilisé le parking à vélo



Retrouvez ci-dessous la liste des lieux de retrait de l'éco-pack ainsi que des personnes contact

(Cette liste étant amenée à évoluer régulièrement consultez la page www.regionpaca.fr/developpement-durable/eco-pack.html afin d'avoir la liste à jour) :

Dép.	Lieux de retrait et de retour de l'Ecopack	Personne contact à qui retourner le formulaire
04	Antenne des Alpes de Haute-Provence 19 Rue du Docteur Honnorat BP 29 - 04001 DIGNE	Monique DA COSTA mdacosta@regionpaca.fr
05	Antenne des Hautes-Alpes L'Eden, 66 Boulevard Pompidou - 05000 GAP	Antoine GUARDABASCIO aguardabascio@regionpaca.fr
06	Antenne des Alpes-Maritimes 33 Avenue Notre-Dame, BP 51449 - 06008 NICE Cedex 1	Frédéric MOREAU DE FAVERNEY fmoreau_de_faverney@regionpaca.fr
13	Agence Régionales pour l'Environnement (ARPE) Parc de la Duranne - 240 rue Léon Foucault - 13591 AIX-en-PROVENCE cedex 03	Mikael ENOC m.enoc@arpe-paca.org
13	Régie Culturelle Régionale Carrefour de la Malle - CD 60 D - 13320 Bouc-Bel-Air	Isabelle SAISSI i.saiSSI@laregie-paca.com
13	Les Têtes de l'art 29 rue Toussaint - 13003 MARSEILLE	Guillaume REMBERT 04 91 50 77 61 plateforme@lestetesdelart.fr
83	Antenne du Var 17 Place de la Liberté, BP 420 - 83055 TOULON	Frédéric SANTUCCI fsantucci@regionpaca.fr
84	Antenne du Vaucluse Passage de l'Oratoire, Place Maurice Bonnard - 84000 AVIGNON	Michel DUBOURG mdubourg@regionpaca.fr

Les Parcs naturels Régionaux (si votre manifestation a lieu au sein d'un Parc Régional Naturel)

PNR	Lieux de retrait et de retour de l'Éco-pack	Personne contact à qui retourner le formulaire
Alpilles	10-12 Avenue Notre Dame du Château, 13103 SAINT ETIENNE DU GRES	v.brunet-carbonero@parc-alpilles.fr communication@parc-alpilles.fr
Camargue	Mas du Pont de Rousty, 13200 ARLES	Muriel CERVILLA com@parc-camargue.fr
Luberon	60 Place Jean Jaurès, 84400 APT	Nicolas BOUEDEC nicolas.bouedec@parcduluberon.fr
Pré-Alpes d'Azur	1 Avenue F Goby, 06460 SAINT VALLIER DE THIEY	Francine BRONDEX fbrondex@pnr-prealpesdazur.fr
Queyras	La Ville 05350 ARVIEUX	Marie-Ange MONTEIL ma.monteil@pnr-queyras.fr
Baronnies Provençales	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales Village – 26 510 SAHUNE	Violaine GUDIN vgudin@baronnies-provencales.fr
Verdon	Domaine de Valx, 04360, MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	Marlène ECONOMIDES meconomides@parcduverdon.fr emasson@parcduverdon.fr



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LIEUX DE PRET
DE L'ECO-PACK**

- Type de porteur :
- Antenne
 - Etablissement Public Administratif
 - Agence publique régionale
 - Association
 - Parc naturel régional

- Limites :
- Région
 - Département

Sources :
Service Energie Climat Air
Fond GEOFLA ® BD ALTI® - © IGN PFAR 2008



Pour aller plus loin !

Trouvez des prestataires et fournisseurs responsables :



Annuaire régional de la plateforme Aér (prestataires et fournisseurs responsables) :

www.arcade-paca.com/annuaire_aer

Annuaire des prestataires et fournisseurs responsables des Alpes de Haute Provence

<http://www.radd04.org/centre-de-ressources/evenements-eco-responsables.php>

TRES IMPORTANT ! Evaluation :

Merci de nous aider à faire évoluer l'éco-pack !

Suite à l'utilisation de l'éco-pack, pensez à remplir le questionnaire d'évaluation afin de permettre l'amélioration du dispositif : <http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/eco-pack.html> (en bas de la page)

Vos notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comité de rédaction :

Ce guide a été réalisé à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec le concours d'ATEMIA. Une actualisation a été effectuée en 2015 grâce aux contributions des services de la Région, des Parcs Régionaux, du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de l'association GESPER.

